

s membres des bureaux des



te Missambo

Paulette Missambo out pour la prochaine présidentielle

A.M
Libreville/Gabon

L'INFORMATION est tombée hier en fin d'après-midi : la formation du bureau du Sénat dont la présidente de l'Union nationale (UN), Paulette Missambo, a été portée à la tête.

Femme d'expérience, elle a été plusieurs fois ministre (Éducation nationale, Santé, Transport et Aviation civile, etc.). Autant dire qu'elle a une connaissance aigüe de la gestion des affaires de l'État. Son passage à l'opposition lui a sans aucun doute donné l'occasion d'avoir une approche plus poussée de sa vision sur la gestion du pays, vision qu'elle n'avait pas forcément lorsqu'elle était membre du gouvernement. C'est donc une femme d'État qui a été choisie par les militaires au pouvoir pour conduire le Sénat de la Transition qui va

compter une cinquantaine de membres contre 70 pour la première chambre du Parlement à savoir l'Assemblée nationale. Certes, le choix porté sur cette ressortissante de l'Ogooué-Lolo (Lastoursville, chef-lieu du département de Mulundu) a été bien accueilli par l'opinion nationale d'autant que nombreux sont les Gabonais qui pensent qu'elle a le profil de l'emploi. Mais celui-ci n'en soulève pas moins quelques questionnements de bon nombre d'entre eux.

En l'occurrence pourquoi avoir accepté ce poste sachant qu'au terme de la Transition une élection présidentielle doit se tenir ? Cette acceptation signifie-t-elle qu'elle ne souhaite plus prendre part à la prochaine présidentielle ? Vu qu'au terme de la Charte de la Transition, les présidents des deux Chambres du Parlement ne sont pas susceptibles

de prendre part à la prochaine élection.

Pour ses proches, si l'on s'en tient au délai minimum que pourrait prendre la Transition (2 ans), Paulette Missambo, aujourd'hui âgée de 69 ans sera disqualifiée pour la prochaine élection présidentielle. Elle sera en ce moment-là âgée de plus de 70 ans. La Charte de la Transition limitant l'âge des candidatures à la présidentielle à 70 ans maximum. De plus, la participation à une présidentielle demande d'avoir de l'énergie à revendre. Et à un certain âge, il est difficile de parcourir tous les départements et localités que compte le pays pour convaincre les Gabonais.

Étant présidente du Sénat, on suppose qu'elle va passer la main à un autre membre de l'Union nationale pour présider aux destinées de ce parti de l'opposition gabonaise.

Une configuration en phase avec le contexte

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

ALORS que d'aucuns commençaient à se demander quand le Parlement de la Transition serait-il mis en place, le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, a pris hier deux décrets nommant les membres des bureaux respectifs des deux Chambres dudit Parlement. À savoir le Sénat de la Transition et l'Assemblée nationale de la Transition (lire par ailleurs).

Même si quelques inconnues demeurent à ce niveau, notamment par rapport à la dimension des

bureaux (seront-ils composés de quatre membres seulement ?), une évidence émerge de la configuration de chaque bureau. Qu'il s'agisse du Sénat que de l'Assemblée nationale, le bureau de l'une et l'autre institution, au-delà des hommes, est en phase avec le contexte actuel. En ce sens que les principales forces vives de la Nation y sont représentées. On y retrouve les représentants de la classe politique, ceux de la société civile, et même ceux des forces de défense et de sécurité. Cette configuration est d'ailleurs conforme à la composition des deux Chambres du Parlement de la Transition dont on devrait découvrir les membres dans les

jours ou les semaines à venir. On sait par exemple que, selon les dispositions de la Charte de la Transition, l'Assemblée nationale de la Transition est composée de 50 membres issus des organisations politiques et de 20 hauts cadres de la Nation. Le Sénat, quant à lui, compte 50 membres issus des organisations patronales (10), des organisations syndicales (10), ceux de la société civile (10), ceux issus des confessions religieuses (05) et des organisations traditionnelles (05).

Soulignons que parmi les missions du Parlement de la Transition, il y a, entre autres, l'adoption du plan d'action et de la



Photo: DR

feuille de route de la Transition présentés par le Premier ministre. Tout comme il veille à l'exécution, au contrôle et au sui-

vi-évaluation de ces deux instruments. Ce qui est déjà exaltant et augure d'un débat démocratique de qualité. Du moins a priori.